



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 4 JUILLET 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le mercredi quatre juillet, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/06/2018

Présents : Mme ALBAS Christelle, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. ALEMANY Fabien, Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. CONSTANS Frédéric, M. GARCIA François, Mme LANDES Caroline ;

Monsieur le Maire signale les pouvoirs suivants :

Pouvoir de Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre à Mme ALBAS Christelle,

Pouvoir de M. GARCIA François à Mme SAUTEREAU Chantal,

Pouvoir de Mme LANDES Caroline à M. BERTOLINI Jean-Pierre,

Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote les questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Autorisation au Maire de signer avec l'Association départementale des Francas de l'Hérault l'avenant n°1 à la convention de gestion du centre de loisirs pour l'année 2018/2019.

M. ROUQUET donne lecture à l'Assemblée du projet d'avenant n°1 à la convention initiale proposé par l'Association départementale des Francas de l'Hérault, pour la gestion du centre loisirs de l'année 2018/2019. Il explique que la participation de la Commune à l'Association « les Francas » est ainsi révisée, et s'élève pour l'année 2018/2019 à un montant de 21.887,67 € au lieu de 21.801,08 € l'an dernier. Ainsi, la commune réglerait tous les 4 mois à l'Association « les Francas » trois subventions pour frais de gestion d'un montant 7.295,89 € correspondant au 4/12^{ème} du coût total.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce projet d'avenant.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE : l'avenant n°1 à la convention de gestion de centres de loisirs, pour l'année scolaire 2018/2019 proposé par l'Association Départementale des Francas de l'Hérault.

AUTORISE : le Maire à signer avec l'Association départementale des Francas de l'Hérault l'avenant n°1 à la convention de gestion du centre de loisirs pour l'année scolaire 2018/2019 ainsi proposé.

ACCEPTE : de renouveler l'adhésion à l'Association départementale des Francas de l'Hérault.

ACCEPTE : conformément à l'article 15 de ladite convention, de verser à l'Association départementale des Francas de l'Hérault, une participation pour frais de gestion d'un montant total pour l'année scolaire 2018/2019 de 21.887,67 €. Tous les 4 mois la Commune devra ainsi verser à l'Association « les Francas » sur présentation de facture un montant de 7.295,89 € correspondant au 4/12^{ème} du montant total de la participation communale.

DIT : que les crédits nécessaires au versement de la participation communale à l'association départementale « Les Francas » sont inscrits au Budget Primitif 2018 sur le compte 65541023.

DONNE : tous pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre les modalités de ladite convention.

2/ Modification de la convention du groupement de commandes pour la passation de marchés informatiques et télécoms : Intégration de la commune de St André de Sangonis.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de se prononcer favorablement sur l'intégration de la commune de Saint André de Sangonis au groupement de commandes pour la passation de marchés informatiques et télécom, et redéfinissant ainsi le périmètre aux collectivités suivantes : Argelliers, Bélarga, La Boissière, Campagnan, Gignac, Jonquières, Montpeyroux, Le Pouget, Pouzols, Puéchabon, Puilacher, St-Guiraud, St-André-de-Sangonis, St-Jean-de-Fos, St-Pargoire, St-Paul-et-Valmalle, Tressan, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

AUTORISE : le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à l'intégration envisagée, en ce compris les signatures des actes en découlant.

3/ Service informatique commun – prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'appel d'offres télécom et lancement du marché / organisation de la participation financière des membres du groupement de commandes spécifique pour la passation de marchés informatiques et télécoms.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : sous réserve de l'intégration effective de la commune de St-André-de-Sangonis au groupement de commandes afférent :

- d'approuver la clé de répartition ci-dessous présentée pour la participation financière des collectivités concernées :

	Budgets	% Budget	Participation
	annuels		
	TTC	Total	AMO TTC
Argelliers	5 894	2	324
Bélarga	4 900	2	269
Campagnan	6 497	2	357
Gignac	27 425	10	1 506
Jonquières	3 702	1	203
La Boissière	3 400	1	187
Le Pouget	12 858	5	706
Montpeyroux	9 775	4	537
Pouzols	4 473	2	246
Puéchabon	1 682	1	92
Puilacher	1 285	0	71
St André de Sangonis	40 679	15	2 233
St Guiraud	2 111	1	116
St Jean de Fos	6 114	2	336
St Pargoire	17 494	6	960
St Paul et Valmalle	9 000	3	494
Tressan	3 536	1	194
CCVH	112 381	41	6 170
Totaux	273 205	100	15 000

- o d'approuver le lancement à venir de la procédure adaptée relative au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de télécommunication.

4/ Projet d'aménagement d'une nouvelle aire de jeux / Autorisation au Maire de lancer une consultation.

M. BERTOLINI, propose à l'Assemblée d'engager les travaux d'aménagement pour la nouvelle aire de jeux située à proximité du terrain multisports.

Mme GELLY, présente le projet qui consiste à prévoir dans un premier temps des travaux de terrassement pour accueillir une aire de jeux pour enfants sur une surface d'environ 180 m². Elle indique que le projet est estimé à un montant de 40.000 € TTC comme détaillé ci-dessous :

- **1/ Travaux de terrassement et installation** : **10.000 € TTC**
- **2/ Aire de jeux (pose incluse)** : **30.000 € TTC**
(structure avec tobogans et différents éléments, maisonnette, tourniquet...)

Coût total du projet : 40.000 € TTC

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la réalisation de ce projet.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE : le projet d'aménagement d'une nouvelle aire de jeux pour enfants à proximité du terrain multisports pour un coût estimé à 40.000 € TTC.

OPTE : pour la mise en place d'un gravier roulé sur l'ensemble de la surface de l'aire de jeux, hormis sur une bande de terrain nécessaire à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

AUTORISE : Monsieur le Maire à lancer une consultation.

DECIDE : de ne pas demander de subvention.

DIT : que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au Budget Primitif 2018 sur le compte 2158 du budget principal.

5/ Décision sur la construction d'une nouvelle sacristie.

M. BERTOLINI, indique à l'Assemblée que le projet de réhabilitation de la Mairie et de réaménagement de l'espace public prévoyait la démolition de plusieurs bâtiments communaux, et notamment celui de l'ancien presbytère. Il ajoute que la sacristie qui était imbriquée dans ce dernier devait être conservée, conformément à la décision du conseil municipal du 6 avril 2017. Or, il explique que les travaux de démolition du presbytère ont révélé des faiblesses sur la structure de la sacristie, qu'il a donc été rendu nécessaire de démolir.

M. BERTOLINI, demande ainsi aux conseillers de se prononcer sur un projet de construction d'une nouvelle sacristie d'une surface de 15 m2 environ. Il précise que plusieurs options sont envisageables, et donne les coûts estimatifs de ces options comme suit :

- Option 1 : Construction « maçonnerie » : 29.966,40 € TTC
- Option 2 : Construction ossature bois : 28.683,60 € TTC
- Option 3 : Conteneur pré-aménagé : 31.496,40 € TTC

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE : la construction d'une nouvelle sacristie d'une surface de 15 m2 environ.

OPTE : pour une construction traditionnelle de type « maçonnerie », dont le coût des travaux a été estimé à 29.966,40 € TTC (option 1).

DIT : que les crédits nécessaires à l'ensemble de cette opération sont inscrits au Budget Primitif 2018 sur le compte 21311.

6/ Questions diverses

a) Avis sur le projet d'acquisition des parcelles cadastrées A 476 et A 528 situées à proximité de la salle polyvalente et du préfabriqué.

M. BERTOLINI, demande aux conseillers de se prononcer sur le projet d'acquisition des parcelles cadastrées A 476 et A 528 situées à proximité de la salle polyvalente et du préfabriqué. Il ajoute qu'il a été contacté par les membres de la famille, propriétaire de ces parcelles, et précise que la parcelle A 476 a une surface de 200 m² et la parcelle A 528, 133 m².

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents,

EMET : un avis favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées A 476 et A 528 situées à proximité de la salle polyvalente et du préfabriqué.

AUTORISE : le Maire à consulter le service « des domaines » afin d'avoir une évaluation du prix.

b) Vente de deux parcelles communales de 400 m² situées rue des Chasselas / choix de la procédure de sélection des offres.

M. BERTOLINI, demande aux conseillers de se prononcer sur le choix de la procédure de sélection des offres pour l'achat des deux parcelles communales de 400 m² situées rue des Chasselas. Il précise qu'une annonce a été diffusée sur le site internet de la Mairie fixant le prix de vente de chaque parcelle à 135.000 € minimum, ainsi qu'une date limite de réponse au samedi 30 juin 2018, à midi.

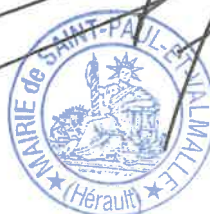
Le conseil, ouï l'exposé du Maire,

DECIDE : de donner la priorité aux offres d'achat formulées par les habitants de la commune.

DECIDE : de procéder à un tirage au sort en présence des intéressés, lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal, par exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Fait à St Paul et Valmalle, le 5 juillet 2018
Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu le **MERCREDI 4 JUILLET 2018, à 19h00.**

ORDRE DU JOUR :

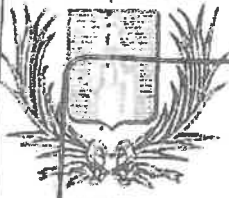
- 1/ Autorisation au Maire de signer avec l'Association départementale des Francas de l'Hérault l'avenant n°1 à la convention de gestion du centre de loisirs pour l'année 2018/2019.
- 2/ Modification de la convention du groupement de commandes pour la passation de marchés informatiques et telecom : Intégration de la commune de St André de Sangonis.
- 3/ Service informatique commun : prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'appel d'offres télécom et lancement du marché / organisation de la participation financière des membres du groupement de commandes spécifique pour la passation de marchés informatiques et télécoms.
- 4/ Projet d'aménagement d'une nouvelle aire de jeux : autorisation au Maire de lancer une consultation.
- 5/ Décision sur la construction d'une nouvelle sacristie.
- 6/ Questions diverses.

A St Paul et Valmalle, le 29/06/2018

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI





SAINT-PAUL-ET-VALMALLE

SAINT-PAUL-ET-VALMALLE

34570

POUVOIR

Je soussigné(e),

Mme LANDES Caroline

donne pouvoir à

M. BERTOUINI Jean-Pierre

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

du 04/07/2018

convoqué(e) pour le 04/07/18

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Paul et Valmalle le 04/07/2018.

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

"Bon pour pouvoir"



POUVOIR

Je soussigné(e) Marie Pierre GAUBERT
épouse ANDRZEJEWSKI

donne pouvoir à Christelle AUBAS

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le ... 4 ... juillet 2018

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Opique , le 03/07/2018

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon pour
pouvoir



POUVOIR

Je soussigné(e), M. Garcia François

donne pouvoir à Mme Sinterreau Chantal

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal
Mardi 4 juillet 2018

convoqué(e) pour le Mardi 4 juillet 2018 à 19h00

de prendre part à toutes délibérations,
émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Saint Paul et Valmalle, le 2 juillet 2018

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon Pour Pouvoir